

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MAI 2015**Point 6 de l'ordre du jour**

Demande de crédit d'investissement pour l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême

1. Introduction

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville à la Tour-de-Trême a été construit en 1928, il est recensé par le Service des biens culturels (SBC) en valeur B et protégé au PAL en catégorie 1. Divers travaux de réfection et d'entretien ont été entrepris depuis sa construction, les derniers datant de 2006. Ils concernaient principalement les réfections du café et de la grande salle. Le récent rapport de visite du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) fait part d'une liste de travaux impératifs à effectuer à la cuisine de l'établissement. Afin de respecter le contrat de bail en cours prévoyant la production de restauration dans ces locaux, le Conseil communal est dans l'obligation de mettre en conformité les éléments énumérés dans le rapport d'inspection jusqu'à la fin de l'année 2015.

De plus, l'installation de chauffage datant de 1968 doit être assainie dans les plus brefs délais selon les exigences du Service de l'environnement (SEn). A cet effet, l'introduction du chauffage à distance (CAD) a été réalisée lors des travaux d'aménagement de la route de l'Ancien-Comté en 2012-2013. Est également nécessaire la mise en conformité des installations électriques. Les travaux pour la rétention des eaux pluviales doivent aussi être mis en œuvre conformément au règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le caractère impératif et urgent des présents travaux de mise en conformité à effectuer en 2015 ne préteritent pas les futures opportunités de valorisation de ce patrimoine financier de la ville.

2. Travaux de mise en conformité

Les travaux consisteront à restaurer tous les éléments de revêtements jugés défectueux selon le rapport du SAAV, comme par exemple : le carrelage et les plinthes cassées, les étagères rouillées, le revêtement de plafond fendu, la porte d'accès sur l'extérieur, etc. Le revêtement de sol en béton brut dans la partie économat doit être entièrement lisse et lavable. Il sera traité avec une peinture époxy ou un revêtement en carrelage. Devenu non conforme, tout le mobilier en bois usé et dégradé devra être repeint. Dans la chambre froide, le revêtement de plafond et les portes seront remis en état.

La ventilation de la cuisine fonctionne correctement et il n'est pas envisagé de la modifier actuellement, le coût en serait trop important. Par contre, l'occasion est saisie d'adapter au mieux la ventilation de la salle du café qui manque cruellement d'efficacité et qui crée une atmosphère très inconfortable et peu accueillante pour la clientèle. Afin d'améliorer sensiblement cette situation, un bureau d'étude propose d'augmenter les points de captage d'air en installant un conduit de ventilation avec des grilles et d'adapter le ventilateur en façade.

L'installation de chauffage sera raccordée au CAD puisque l'introduction au bâtiment est déjà effectuée. A cet effet, la chaudière et la citerne seront démontées et évacuées. Par principe, ces travaux seront planifiés pendant la période estivale afin de garantir le chauffage durant l'hiver prochain.

Suite au rapport de contrôle périodique des installations électriques, différents éléments seront mis en conformité selon les normes actuelles.

Un projet de mise en œuvre d'un bac de rétention des eaux claires a été effectué par un bureau d'étude lors de l'aménagement de la route. En conséquence, il faudra creuser pour placer le volume de rétention nécessaire au bâtiment. Des canalisations seront reprises pour raccorder les différents secteurs au bac de rétention.

Au vu de la complexité des travaux, un mandat d'étude et de direction des travaux sera attribué à un ou des bureaux spécialisés.

3. Investissement

- Travaux de mise en conformité de la cuisine	Fr.	110'000.00
- Travaux de mise en conformité des installations électriques	Fr.	20'000.00
- Travaux de raccordement au CAD	Fr.	55'000.00
- Travaux de rétention	Fr.	100'000.00
- Travaux d'adaptation de la ventilation du café	Fr.	30'000.00
- Honoraires, travaux divers et imprévus	Fr.	<u>60'000.00</u>
Total	Fr.	<u>375'000.00</u>

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 375'000.00 pour la réalisation des travaux de mise en conformité du bâtiment en matière d'hygiène de la cuisine, des installations électriques, du raccordement du chauffage au CAD et de la rétention des eaux pluviales.

Financement : par emprunt de Fr. 375'000.00 auprès d'un établissement financier.

Amortissement : 3 % par année, dès 2016.

Intérêts : 2.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud